

## Formic acid solution

09676-100ML

Version 1.4

Date de révision  
17.12.2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Formic acid solution

FDS-nombre : 000000020163

Type de produit : Mélange

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006. Selon l'article 14 (1) du Règlement REACH (CE) n° 1907/2006, il n'est pas nécessaire d'effectuer une estimation de l'exposition ni une caractérisation des risques.

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH  
Wunstorfer Straße 40  
30926 Seelze  
Allemagne

Honeywell International, Inc.  
115 Tabor Road  
Morris Plains, NJ 07950-2546  
USA

Téléphone : (49) 5137-999 0

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: : PMTEU Product Stewardship:  
SafetyDataSheet@Honeywell.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)  
+1-303-389-1414 (Medical)

## Formic acid solution

09676-100ML

Version 1.4

Date de révision  
17.12.2022

Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1  
basé

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Toxicité aiguë Catégorie 4 - Oral(e)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë Catégorie 4 - Inhalation

H332 Nocif par inhalation.

Corrosion cutanée Catégorie 1B

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves Catégorie 1

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger : 

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 + H332  
H314

EUH071

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation  
Provoque de graves brûlures de la peau  
et de graves lésions des yeux.  
Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence : P280

P284

P301 + P330 + P331

P302 + P352

Porter des gants/vêtements de  
protection/ équipement de protection  
des yeux/du visage.

Lorsque la ventilation du local est  
insuffisante porter un équipement de  
protection respiratoire.

EN CAS D'INGESTION: rincer la  
bouche. NE PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA  
PEAU: Laver abondamment à l'eau.

## Formic acid solution

09676-100ML

Version 1.4

Date de révision  
17.12.2022

P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Composants dangereux qui : acide formique  
doivent être listés sur  
l'étiquette

### 2.3. Autres dangers

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Résultats des évaluations PBT et vPvB, voir le chapitre 12.5.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
acide formique	64-18-6 607-001-00-0 01-2119491174-37 200-579-1	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302; Oral(e) Acute Tox. 3; H331; Inhalation Skin Corr. 1A; H314	30 % - <= 60 %	

## Formic acid solution

09676-100ML

Version 1.4

Date de révision  
17.12.2022

		Eye Dam. 1; H318 EUH071		Skin Irrit. 2; H315:2 - < 10 % Eye Irrit. 2; H319:2 - < 10 % Skin Corr. 1B; H314:10 - < 90 % Skin Corr. 1A; H314: >= 90 %
--	--	----------------------------	--	---

Autres composants de ce produit sont non dangereux et/ou sont présents à des concentrations inférieures aux limites de déclaration obligatoire.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

*Conseils généraux:*

Le secouriste doit se protéger. Enlever immédiatement les vêtements imprégnés et nettoyer le corps minutieusement.

*Inhalation:*

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Appeler immédiatement un médecin.

*Contact avec la peau:*

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Appeler immédiatement un médecin.

*Contact avec les yeux:*

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Protéger l'oeil intact.

*Ingestion:*

Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

## Formic acid solution

09676-100ML

Version 1.4

Date de révision  
17.12.2022

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés:*

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Produits extincteurs en poudre

*Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:*

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

Monoxyde de carbone

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Éviter la peau sans protection

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Enlever toute source d'ignition.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

## Formic acid solution

09676-100ML

Version 1.4

Date de révision  
17.12.2022

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

Protection individuelle par le port d'une combinaison de protection complète et bien fermée contre les produits chimiques et d'un appareil de protection respiratoire autonome.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Conseils pour une manipulation sans danger:*

Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Utiliser uniquement des équipements résistant aux acides.

*Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:*

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

*Mesures d'hygiène:*

Prévoir des locaux distincts pour se laver, se doucher et pour le vestiaire. Entreposer séparément les vêtements de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

*Information supplémentaire sur les conditions de stockage:*

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

## Formic acid solution

09676-100ML

Version 1.4

Date de révision  
17.12.2022

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
acide formique	INRS (FR) VME	9 mg/m <sup>3</sup> 5 ppm		Indicative réglementaire
acide formique	EU ELV TWA	9 mg/m <sup>3</sup> 5 ppm		Indicatif
acide formique	FR IOELD VME	9 mg/m <sup>3</sup> 5 ppm		

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

##### Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utilisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
acide formique	Consommateurs / Long terme - effets locaux		3 mg/m <sup>3</sup>	Inhalation	
acide formique	Travailleurs / Long terme - effets locaux		9,5 mg/m <sup>3</sup>	Inhalation	
acide formique	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		3 mg/m <sup>3</sup>	Inhalation	
acide formique	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		9,5 mg/m <sup>3</sup>	Inhalation	

## Formic acid solution

09676-100ML

Version 1.4

Date de révision  
17.12.2022

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
acide formique	Eau douce: 2 mg/l	
acide formique	Eau de mer: 0,2 mg/l	
acide formique	Sédiment d'eau douce: 13,4 mg/kg	
acide formique	Sédiment marin: 1,34 mg/kg	
acide formique	Sol: 1,5 mg/kg	
acide formique	Station de traitement des eaux usées: 7,2 mg/l	

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.  
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

#### Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

##### Protection des mains:

Matière des gants: Viton®

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,7 mm

Vitoject® 890

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

## Formic acid solution

09676-100ML

Version 1.4

Date de révision  
17.12.2022

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

### *Protection des yeux:*

Lunettes de protection chimique

### *Protection de la peau et du corps:*

- vêtement de protection résistant aux acides

### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	nauséabonde
Point/intervalle de fusion	:	4 °C substance anhydre
Point/intervalle d'ébullition	:	env. 101 °C à 1.013 hPa substance anhydre

## Formic acid solution

09676-100ML

Version 1.4

Date de révision  
17.12.2022

---

Limite d'explosivité, supérieure	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	donnée non disponible
Point d'éclair	:	donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	donnée non disponible
Température de décomposition	:	Pas de décomposition en utilisation conforme.
pH	:	acide
Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
Hydrosolubilité	:	soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	donnée non disponible
Densité	:	donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

## Formic acid solution

09676-100ML

Version 1.4

Date de révision  
17.12.2022

---

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage.  
Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

### 10.5. Matières incompatibles

Alcalis  
Amines  
Oxydants forts

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

*Toxicité aiguë par voie orale:*  
Estimation de la toxicité aiguë  
Valeur: 1.462 mg/kg

*Toxicité aiguë par voie cutanée:*  
donnée non disponible

*Toxicité aiguë par inhalation:*  
Estimation de la toxicité aiguë  
Valeur: 15,7 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

## Formic acid solution

09676-100ML

Version 1.4

Date de révision  
17.12.2022

---

### *Irritation de la peau:*

Espèce: Lapin  
Classification: Corrosif  
Méthode: OCDE Ligne directrice 404  
Substance d'essai: substance anhydre

### *Irritation des yeux:*

Espèce: Lapin  
Classification: Risque de lésions oculaires graves.  
Méthode: OCDE Ligne directrice 405  
Substance d'essai: substance anhydre

### *Sensibilisation respiratoire ou cutanée:*

Buehler Test  
Espèce: Cochon d'Inde  
Classification: non sensibilisant  
Substance d'essai: substance anhydre

### *Cancérogénicité:*

Espèce: Rat  
Substance d'essai: REACH dossier "read-across"  
Note: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

### *Mutagénicité sur les cellules germinales:*

Méthode d'Essai: essais d'échange de chromatides sœurs  
Type de cellule: Fibroblastes de hamster chinois  
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif  
Méthode: OCDE Ligne directrice 479  
Substance d'essai: substance anhydre

### Méthode d'Essai: Test de Ames

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif  
Méthode: OCDE Ligne directrice 471  
Substance d'essai: substance anhydre

### Méthode d'Essai: Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères

Type de cellule: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif  
Méthode: OCDE Ligne directrice 476

## Formic acid solution

09676-100ML

Version 1.4

Date de révision  
17.12.2022

Substance d'essai: substance anhydre

Espèce: Drosophila melanogaster  
Méthode: Ligne directrice 477 de l'OCDE pour les essais  
Substance d'essai: substance anhydre  
Résultat: négatif

*Toxicité pour la reproduction:*

Test Type: Etude sur deux générations

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 1.000 mg/kg bw/d

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 1.000 mg/kg bw/d

Remarques: REACH dossier "read-across"

Method: OCDE Ligne directrice 414

Espèce: Lapin

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 1.000 mg/kg bw/d

Tératogénicité: NOAEL: 1.000 mg/kg bw/d

Toxicité pour le développement: NOAEL: 1.000 mg/kg bw/d

Toxicité embryo-fetale.: NOAEL: 1.000 mg/kg bw/d

Remarques: REACH dossier "read-across"

*Danger par aspiration:*

donnée non disponible

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien  
donnée non disponible

*Autres informations:*

donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

*Toxicité pour le poisson:*

CL50

Essai en statique

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)

Valeur: 130 mg/l

## Formic acid solution

09676-100ML

Version 1.4

Date de révision  
17.12.2022

Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 203  
Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

### *Toxicité des plantes aquatiques:*

CE50  
Taux de croissance  
Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)  
Valeur: 1.240 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

### *Toxicité pour les invertébrés aquatiques:*

CE50  
Immobilisation  
Espèce: Daphnia magna  
Valeur: 365 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

### *Toxicité chronique des intervertébrés aquatiques:*

NOEC  
Essai en semi-statique  
Espèce: Daphnia magna  
Valeur:  $\geq 100$  mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
Substance d'essai: substance anhydre

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### *Biodégradabilité:*

Résultat: Facilement biodégradable

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable.

## Formic acid solution

09676-100ML

Version 1.4

Date de révision  
17.12.2022

### 12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

### 12.7. Autres effets néfastes

donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

*Produit:*

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

*Emballages:*

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

*Information supplémentaire:*

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR/RID:3412

IMDG:3412

IATA:3412

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU



## Formic acid solution

09676-100ML

Version 1.4

Date de révision  
17.12.2022

Bulgarie	(+)35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	+357 2240 5611
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959
Grèce	+30 210 779 3777
Hongrie	(+36-80)201-199
Islande	5432222
Irlande	+353(1)8092166
Italie	0382 24444
Allemagne	Berlin : 030/19240
	Bonn : 0228/19240
	Erfurt : 0361/730730
	Fribourg : 0761/19240
	Göttingen : 0551/19240
	Homburg : 06841/19240
	Mainz : 06131/19240
Munich : 089/19240	
Lettonie	+37167042473

Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	+356 2395 2000
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	+48 42 25 38 400
Portugal	800250250
Roumanie	+40 21 318 3606
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	+386 1 400 6051
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftinformation);+46104566786
Suisse	145
Royaume Uni	(+44) 844 892 0111

### Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques  
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

## Formic acid solution

09676-100ML

Version 1.4

Date de révision  
17.12.2022

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances

Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)

Listé ou en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

acide formique : H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H331 Toxique par inhalation.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

## Formic acid solution

09676-100ML

Version 1.4

Date de révision  
17.12.2022

---

EUH071

Corrosif pour les voies respiratoires.

### Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.

---